

TS.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-377 DU 12 JUILLET 2004

Autorisant monsieur KARIMOU Bachirou à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** la requête de monsieur KARIMOU Bachirou et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 juin 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur KARIMOU Bachirou, de nationalité béninoise, né à Cotonou (République du Bénin) en 1969, fils de KARIMOU Ibouraïma et de KARMOUA Aïssétou est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé KARIMOU Bachirou, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 juillet 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,

Rogatien BIAOU

Le Gardes des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et
des Droits de l'Homme,

Dorothé C. SOSSA.-

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 - CS 2 – MAEIA 4 – MJLDH 4 - AUTRES
MINISTERES 18 – AMBASSADE DU BENIN/PAYS BAS 4 – JORB 1 –
DACP/MJLDH 6 – S.G.E.G.-CONB 2 DCCT 2 – UNB-ENA – FASJEP 3 –
INTERESSE 1 – DAN 5 – DEPARTEMENTS 6.-